



## Travaux de renovation privatifs

-----  
Par JECLORI

Bonjour

president du CS de ma copropriété j'aurais besoin d'une information précise, un copropriétaire a effectue de gros travaux privatifs (dépose conduits cheminées,suppression cloisons semi porteuses) sans la moindre autorisation ni architecte dégradation constatée par expert aussi bien au niveau des parties communes que mitoyennes (affaissement plafond et plancher chez voisins) lors de L'ag qui a suivi ces travaux immédiatement stoppés, le syndic a demandé de ne pas poursuivre le copropriétaire indélicat pression ?magouilles?(décision votée à la majorité) en a t'il le droit Etant par définition obligé d'assurer la conservation la garde et l'entretien de l'immeuble et du respect du règlement de copropriété merci à tous de vos informations

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50 / [contact@conseils-avocat.fr](mailto:contact@conseils-avocat.fr)